



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 Septembre 2017

2017-05- 108

Date d'affichage :

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 26 septembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 20 septembre 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE

Jouv-le-Potier : M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES, Mme Nicole BOILEAU, M. Jean-Frédéric OUVRY

Lignv-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Gilles BILLIOT à M. Pascal HERRERO, M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Annick VATZ à M. Eric LEMBO, M. Pierre HENRY à M. Jean-Jacques BOUQUIN

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Attribution d'une subvention à l'Amicale du Personnel

Par délibération n°2017-03-66 en date du 11 avril 2017, l'assemblée délibérante a adopté les montants des subventions 2017 aux associations, dont un montant prévisionnel de 1 900 € en direction de l'Amicale du Personnel.

Ce montant prévisionnel était calculé en fonction du montant de la subvention attribuée en 2016, déduction faite de la cotisation prévisionnelle au Centre National des Actions Sociales (CNAS), auquel la Communauté de communes des Portes de Sologne a adhéré au 1^{er} janvier 2017 et qui vient compléter l'action sociale proposée par l'Amicale du Personnel.

L'Amicale du Personnel est une association loi 1901 ayant pour objet de proposer et mettre en œuvre des actions à destination des agents communautaires, de leur conjoint(e) et enfants en vue de créer du lien social entre eux.

Après la démission de l'ensemble du Conseil d'administration le 23 mars 2017, ladite association a vu sa gestion mise en sommeil le temps de procéder à de nouvelles élections. Par conséquent, le versement de la subvention a été suspendu dans l'attente de la reconstitution de la nouvelle association.

Vu l'élection d'un nouveau conseil d'administration pour la nouvelle association du personnel en date du 20 juin 2017, et l'élection du nouveau bureau au sein du Conseil d'administration élu le 5 juillet 2017,

Vu le projet de l'association présenté le 14 septembre 2017,

Vu la cotisation acquittée auprès du CNAS pour l'exercice 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 1 800 € à l'Amicale du Personnel pour 2017.

DIT que les crédits budgétaires sont prévus au budget primitif 2017 (article 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé)

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

Envoyé en préfecture le 04/10/2017

Reçu en préfecture le 04/10/2017

Affiché le

25/10/17 SLO

ID : 045 200005932-20170926-2017_05_108-DE